

# L'ECHO DES HAMEAUX

N°64 - AVRIL 2016

Bulletin municipal de Corbonod  
Courriel : [m.corbonod@wanadoo.fr](mailto:m.corbonod@wanadoo.fr)

## LE MOT DU MAIRE

### NOTRE TERRITOIRE EN MUTATION ....

Depuis plusieurs années, une large réforme de notre paysage institutionnel est engagée.

C'est ainsi qu'ont été institués les nouveaux cantons, le regroupement des régions, la fusion des intercommunalités, la commune nouvelle.

L'objectif avancé vise à limiter le nombre des collectivités, mais aussi à dégager des économies d'échelle, à réorganiser leur fonctionnement, à améliorer leur gouvernance.

Cette nouvelle organisation impacte notre territoire sur les projets en cours et à venir.

Il s'agit :

- du Schéma de COhésion Territoriale (SCOT),
- du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- du Schéma Directeur de mutualisation des services.

Lancé dès février 2014, le **Schéma de Cohésion Territoriale** fixe les orientations pour l'aménagement et le développement de notre territoire qui concerne les périmètres des 3 intercommunalités du Pays de SEYSSEL, de la Semine et du Val des Usses. Il sera définitivement approuvé en 2017.

L'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**, porté par la Communauté de Communes du Pays de SEYSSEL, depuis le transfert de la compétence urbanisme le 5 août 2015, débutera dès le mois d'avril 2016.

Il importe de préciser que le transfert de cette compétence ne rend pas caducs les documents d'urbanisme existants des communes

membres. Ils restent valides jusqu'à l'approbation définitive du P. L. U. i qui devrait intervenir d'ici 2019.

Enfin, la communauté de communes, avec la collaboration d'un bureau d'études, a lancé la rédaction du **Schéma Directeur de Mutualisation des Services**.

Ce document, après un état des lieux, proposera des orientations et des objectifs aux élus pour mutualiser et harmoniser les services de façon pérenne ou temporaire afin de conforter les services de proximité, la solidarité intercommunale mais aussi et surtout d'encourager les initiatives locales, notamment en matière de marché public, de commandes groupées, de comptabilité.

Le Schéma Directeur de Mutualisation des Services n'a pas, n'aura pas de caractère contraignant mais il permettra à chacune des collectivités de bénéficier de compétences spécifiques sachant qu'aujourd'hui, la gestion technique, administrative et juridique d'une collectivité est de plus en plus complexe.

L'année 2016, dans la continuité de l'année 2015, se présente encore comme une année de réflexion et d'action qui confirmera la fusion des 3 intercommunalités du Pays de SEYSSEL, de la Semine et du Val des Usses.

Mon prochain éditorial traitera de ce sujet.

Le Maire,  
Joseph TRAVAIL.